

De l'exemplaire à la norme : les Hauts de France peuvent-ils changer d'échelle ?

Rencontres de l'Éco-Transition 2026 | CD2E

Intervenant.e.s

Nathan Gourcerol - **Chef d'agence au cabinet d'architecte | BEAL & BLANCKAERT**

Louis Bourel - **Directeur de l'agence de Lille du bureau d'étude | ALTEREA**

Carine Joly - **Directrice aménagement, ingénierie, maîtrise d'ouvrage et mobilités | Communauté d'agglomération de Lens Liévin**

Céline Imbert - **Directrice Eco Responsabilité et Gestion des Ressources Naturelles | Communauté d'agglomération La Porte du Hainaut**

Anne Giraud - **Directrice de la Performance Durable et de l'Innovation de | Partenord Habitat**

Frédérique Seels - **Directrice Générale | CD2E**

Emma Desette - **Directrice Régionale | Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France**

Après une brève introduction sur la massification et ses enjeux assurée par Dorize Remy, Nathan Gourcerol a ouvert la séance en présentant la réhabilitation d'un ancien supermarché, lauréat Rev3. Un exemple inspirant d'un travail de haut niveau environnemental, appliqué à un type de bâtiment qui pourrait à l'avenir proposer un standard pour le changement d'usage de nombreux semblables.

Comment passer de l'exemplaire à la norme ? Comment faire de l'exemplaire un standard ?

La standardisation a justement été présentée par Louis Bourel comme l'un des piliers d'un modèle industriel de rénovation du bâtiment. Après avoir décrit les caractéristiques de ce modèle, il a illustré son application dans deux exemples d'habitat collectif, en s'appuyant notamment sur Energiesprong et le hors-site.

Après ce premier temps consacré aux enjeux et à l'approche standardisée rendue possible grâce à des effets d'échelle, la parole a été donnée à des collectivités locales pour examiner le déploiement de la massification, abordé par le prisme de la coopération.

Carine Joly a présenté le Service commun de la transition durable et d'aide aux communes, un service mutualisé d'ingénierie de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin permettant à ses communes de pouvoir développer des projets de

rénovation énergétique, de construction de nouveaux bâtiments, et d'aménagements urbains avec une ambition environnementale inaccessible individuellement. Sur ce territoire, le tertiaire communal représente 1 million de m² et ce sont 600 bâtiments qui sont assujettis au décret tertiaire. Outre l'optimisation des ressources et des gains d'efficacité, cette coopération a sensiblement accéléré le passage à l'action dans chaque commune.

Céline Imbert pour La Porte du Hainaut a quant à elle présenté Solartherm, un accompagnement collectif proposé à ses communes en partenariat avec le CD2E pour accélérer le déploiement de l'énergie photovoltaïque sur son territoire. Outre l'analyse du potentiel du patrimoine de chaque commune, l'accompagnement prévoit d'outiller les communes pour aborder les prochaines étapes de manière collective. Moins d'un an après son lancement 10 communes se sont lancées, représentant environ un tiers des habitants du territoire.

Enfin, la dernière partie a été consacrée au cas du déploiement de la production photovoltaïque dans le parc social régional, à l'occasion du lancement du dispositif PHARE (Photovoltaïque pour l'Habitat Accessible et la Résilience Énergétique, cf [article sur le sujet](#)). Tour à tour, Anne Giraud pour Partenord, Frédérique Seels pour le CD2E et Emma Desette pour l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France ont exposé leur rôle et leur ambition au sein de cette nouvelle coopération. Réunissant déjà 13 bailleurs sociaux, soit plus de la moitié du parc social régional, PHARE vise à construire collectivement un modèle technico-économique viable et reproductible, condition du passage à l'échelle du photovoltaïque sur le parc existant. Pour y parvenir, les bailleurs engagés travailleront ensemble sur les freins qu'ils rencontrent aujourd'hui chacun de leur côté : équilibre économique, cadre juridique, montage et portage des projets.